

Mon assurance n'a pas defendu mon dossier

Par petitpiloup, le 01/09/2009 à 20:09

je suis en procès depuis 16 ans (5/10/1993)

Mon assurance la MAIF contre l'assurance du tiers responsable la Maaf.

J'apprends que mon assurance n'a pas fait ce qu'il fallait pour défendre mes intérêts.

en 1995 elle m'a convaincu de ne pas prendre d'avocat perso:

promesses multiples de règler rapidement le dossieretc et comme je n'avais pas trop d'argent je lui ai fait confiance.

j'ai gagné en 2005 en 1er jugement. 148 000 € (séquelles physiques psy et pertes de revenus ...)

J'ai essayé de tirer un trait sue cet épisode de ma vie et nous avons vendu notre maison des Adrets de l'Esterel pour nous installer en Meuse.

En appel 2007 la partie adverse a réussi à minimiser la responsabilité du tiers et surtout refuser mes séquelles physiques et psychologiques

invoquant des antécédents qui n'existent pas.(j'ai de nombreuses attestations professionnelles, amicales, voisinage et familiales)

sans même demander une nouvelle expertise médicale.

j'ai voulu aller en cassation La Maif m'a dit que ce n'était pas possible. Personne de cette société n'a vu que le seul fait d'infirmer un jugement sans nouvelle expertise pouvait me permettre d'accéder à la cassation.

en juin 2008 un huissier de justice s'est présenté à mon domicile pour me réclamer 130 000 euros.

La Maif m'a affirmé que je ne devais donner que 107 000 euros.depuis juin 2008 cet huissier me harcèle et a fini par faire une saisie attribution bancaire le 07/07/2009 pour la différence 23 000 €.

J'ai tellement pester que la Maif a fini par règler l(huissier et me réclame maintenant la somme : une "" erreur s'était glissée dans leurs comptes ""!!!!!

Je veux porter plainte auprès d'un organisme qui s'occupe des litiges d'assurances importants. J'ai de grosses séguelles physiques

donnez moi des conseils et des adresses.

Je n'ai pas de quoi payer un avocat

je vous remercie par avance.